Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213502016-20251127-D2025_63-DE

Département
d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement
de RENNES

Commune
de
Muël
35290

N° **2025 - 63**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Date de convocation : ***18 novembre 2025***

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept novembre *à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.*
Etaient présents : CHENAIS Patrick, *Maire*, MORICE Anne-Marie, MEANCE Alain, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, *adjoints*, GILLET Isabelle, LEPRETRE Nathalie, GUILLARD Frédéric, ROSSELIN Elodie, BRIAND Claude, JOLIVET Jean-Philippe, TROCHU Pierre,
Etaient absents : LE VAILLANT Nicolas, LESEC Sylvie
Procuration de Sylvie LESEC à Pierrick BEDEL
Madame MORICE Anne-Marie a été élu secrétaire de séance.

Thème : Subventions
Objet : Demande de subvention DETR/DSIL : Réhabilitation d'un bâtiment en local technique et espace modulable

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la DETR/DSIL, la commune peut solliciter une subvention pour la réhabilitation d'un bâtiment (ancien centre de secours) en local technique et espace modulable (espace partagé pour associations, espace jeune, espace coworking).

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier concernant cette réhabilitation et présente le plan de financement.

Le montant des travaux s'élève à : 160 000 €HT (hors acquisition du bâtiment)

- Réhabilitation d'un bâtiment (ancien centre de secours) en local technique et espace modulable : 160 000 €HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le plan de financement présenté,
- demande à Monsieur le Maire de solliciter la DETR/DSIL 2026 pour ces travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Reçu en Préfecture le

Publié ou notifié le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick CHENAIS